

ministre actuel n'a pratiquement rien fait pour adopter, mettre en œuvre ou appliquer les recommandations de MM. Sinclair et Levelton.

Les initiatives qui ont été prises en 1979 en matière de gestion étaient très nécessaires et se faisaient attendre depuis longtemps, notamment, sur les deux côtes, l'élaboration d'une politique concernant les chalutiers congélateurs et, sur la côte ouest, l'imposition d'un moratoire sur les navires dotés de permis océaniques. Le ministre sait sans doute qu'à la veille de notre défaite à la Chambre, en décembre dernier le ministre conservateur a fait faire un certain nombre d'annonces très difficiles en matière de politiques, ce qui mettait d'ailleurs dans l'embarras un grand nombre de ses collègues. Cependant, c'était des initiatives qui s'imposaient. Le ministre actuel a complètement renoncé à les mettre en pratique.

Le ministre précédent avait également commandé une étude en profondeur de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce, qui s'est développé et a culminé en une société de la Couronne verticalement intégrée dominant le secteur de la pêche depuis la prise dans les lacs à l'exportation du produit. Les pratiques de gestion de cette société sont extrêmement douteuses. L'ancien ministre, le député de Saint-Jean-Est avait fait entreprendre une étude sérieuse de cette société de la Couronne, étude dont les résultats devaient être présentés en avril lors d'une réunion des ministres des Pêches des provinces concernées. Jusqu'à présent, le ministre actuel n'a rien laissé transpirer à ce sujet.

Je félicite l'actuel ministre des Pêches et des Océans d'avoir enfin admis que le secteur de la pêche sur la côte ouest en particulier pose un problème et d'avoir pris des mesures en vue d'y trouver une solution. Il est rentré de vacances à la fin d'août et, sans délai, il a commandé à MM. Pearse et Doucet, deux hommes qui vont régler tous les problèmes pour lui, d'entreprendre une étude.

Nous nous réjouissons de l'initiative que cette étude représente. Nous nous demandons toutefois ce que le ministre a fait pendant les sept premiers mois qui ont suivi sa réincarnation. Les négociations internationales commencent à porter fruit. Le ministre a même eu la gentillesse, il y a quelques semaines, de demander l'avis et l'opinion des députés de ce côté-ci de la Chambre, même s'il a attendu six ou sept semaines après que MM. Pearse et Doucet eurent entrepris leur étude pour le faire. Il nous a donné 48 heures pour lui communiquer nos avis avant d'aller en Colombie-Britannique pour participer à une réunion avec des représentants de l'industrie de la pêche de la côte ouest et évaluer nos propositions et celles d'autres personnes.

Nous sommes aussi reconnaissants d'apprendre que sur un budget de 60 millions de dollars, les sommes prévues pour l'administration de l'industrie de la pêche sur la côte du Pacifique ont été augmentées de 3 millions de dollars et que les crédits supplémentaires serviront notamment à augmenter les effectifs de surveillance. Nous en sommes fort reconnaissants.

Je le répète, il est absolument ridicule qu'en réintégrant ses fonctions un ministre qui a occupé son portefeuille depuis 1974 et qui a bénéficié d'un bref congé sabbatique, mette sept mois à agir. Les députés de ce côté-ci de la Chambre ont été très déçus de voir qu'il lui faille tant de temps pour s'attaquer aux très graves problèmes que connaît l'industrie de la pêche sur la côte ouest.

La pêche

La motion du député de Nanaïmo-Alberni est en quatre parties. Les deux premières portent sur les négociations internationales et la question des taux d'intérêt abusifs et les difficultés que cela crée pour les pêcheurs. Je toucherai assez rapidement à ces points. Je veux m'attarder surtout aux politiques d'administration du gouvernement et du ministre dans son incarnation antérieure. Je veux également traiter de l'absence de mesures d'exécution et de protection du milieu.

Tout d'abord, pour ce qui est des négociations internationales, je trouve que les équipes de négociateurs américaine et canadienne se sont rencontrées bien trop peu souvent. Elles n'ont proposé pour régler le problème de l'interception du flétan, du thon rouge, et du saumon, surtout le long du cours du Fraser, que des solutions fragmentées, conçues pour répondre à des situations de crise particulières, des solutions en quelque sorte de la onzième heure. Cette recherche frénétique de la dernière minute a déjà trop duré. Ainsi, nous savions en juin et en juillet que le ministre et son ministère avaient déjà reçu une proposition de nature à éviter la crise en ce qui concerne le thon rouge. Ils ont attendu pour donner suite à cette proposition que les navires de pêche américains se soient mis en route pour poursuivre encore une fois le thon rouge jusque dans les eaux canadiennes. Le seul moyen d'éviter d'emprisonner encore une fois les pêcheurs américains, comme le ministre l'a fait il y a un an, a été de recourir à une solution que de nombreux pêcheurs de la côte ouest tiennent pour un abandon de nos intérêts. Elle affaiblira notre position lorsque le moment sera venu de négocier d'autres concessions importantes, surtout en ce qui concerne le saumon du Fraser.

Si je m'inquiète beaucoup au sujet des négociations internationales, c'est que les députés et les sénateurs canadiens et les sénateurs américains n'y participent pas, et qu'ils ne sont même pas bien accueillis lorsqu'ils veulent y assister. J'estime que cela ralentit la procédure. En effet, tout accord intérimaire qui pourra être signé sera alors assujéti aux pressions politiques du monde réel, comme ce fut le cas du traité de pêche sur la côte est, à tel point que tous ces efforts pourraient être réduits à néant, du fait que les porte-parole ne comprennent pas entièrement les questions et la complexité des négociations. J'ai été déçu en juin quand j'ai demandé la permission d'assister aux négociations relatives aux pêches de la côte ouest qui se tenaient à Vancouver. Le ministère, essentiellement, a dit non, je ne serais pas le bienvenu; des membres de l'industrie de la pêche, des représentants des conserveries et des diverses associations de pêcheurs étaient les bienvenus, mais il ne convenait pas qu'un député soit présent. Je mets réellement la décision en doute car si ces pourparlers doivent donner des résultats, nous devons cesser d'attendre passivement, comme le Canada le fait toujours, que nos amis américains ouvrent leur jeu. Nous devons prendre l'initiative et considérer de façon réaliste les facteurs politiques qui entrent dans ces décisions. Tandis que nous restons confortablement assis sur nos derrières, les États-Unis agissent et font ce qu'ils veulent.

● (1710)

J'ai appris avec plaisir aujourd'hui qu'un accord provisoire est en train de se conclure au sujet de l'interception de la pêche au saumon, mais je crains qu'une lecture attentive de l'accord ne nous apprenne que toutes les futures améliorations des stocks de saumon dans le fleuve Fraser seront accordées au Canada mais que nous devons payer le coût des améliorations.